

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTs D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 16 décembre 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 5 pouvoirs	09 décembre 2025	10 décembre 2025

N° délibération	Objet
2025-148	Redevance Eau potable pour les communes avec un mode de gestion en DSP – Tarifs 2026

Le 16 décembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Anne Rolland, Barbara PERRON à Eric PRIGENT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHES, Claude MOREL, Jean-Yves CRENN, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Les délégataires des services publics eau et assainissement révisent tous les ans leurs tarifs selon les formules des contrats.

Monts d'Arrée communauté doit donc ajuster sa part (fixe et variable) lui revenant sur ces contrats tout en maintenant un même tarif sur tout le territoire communautaire, que les communes soient exploitées par la Régie ou qu'elles soient en DSP.

Ainsi les tarifs 2026 s'établissent selon le tableau ci-dessous :

Tarifs de vente pour les communes avec mode de gestion en DSP :

	Part fixe H.T.		Part variable H.T./m3	
	Délégataire	MAC	Délégataire	MAC
Huelgoat	44,04	35,96	1,558	0,2152
Plouyé	20,31	59,69	1,5369	0,2363
Scrignac	28,46	51,54	De 0 à 40m3 tarif =0,6710 puis >40m3 tarif= 1,7689	De 0 à 40m3 tarif =1,1022 puis >40m3 tarif= 0,0043

Il est proposé de délibérer sur ces propositions.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

